



FICHE PRODUIT

Cautions agro-alimentaires

Allianz Trade Bonding, le garant de la réussite de vos projets

Les cautions agro-alimentaires Allianz trade permettent aux acteurs de ce secteur, de répondre à leur obligation légale de garantir le remboursement aux pouvoirs publics, bénéficiaires de la caution, d'aides versées en cas de non-respect de normes d'exploitation.

Principaux bénéfices

- Présenter aux organismes publics une caution dotée d'une notation AA Standard & Poor's
- Obtenir une ligne de crédit supplémentaire auprès d'un nouvel acteur et allouer ses capacités de financement pour ses besoins du type prêt, découverts etc...
- Respecter ses obligations légales pour se concentrer sereinement sur son cœur de métier

Cautions de restitution

Cautions de transformation ou d'écoulement

Cautions d'adjudication

Cautions pour certificats d'exportation et d'importation



Les + d'Allianz Trade

- Une équipe dédiée à la Caution et réactive. Nous analysons et répondons aux demandes d'émission dans les 48 heures.
- Une équipe de proximité experte de la Caution. Allianz Trade offre plus de 57 milliards de capacité dans le monde dont 31 milliards d'engagement émis.



Processus de souscription

1. Contactez notre équipe Caution pour obtenir une analyse de votre projet.
2. Allianz Trade étudie votre projet et peut faire une proposition.
3. Suite à votre accord, Allianz Trade enregistre le contrat et émet les conditions générales et particulières vous offrant une capacité de caution à utiliser.
4. Vous pouvez ensuite demander l'émission de cautions selon les conditions contractuelles et dans la limite de votre capacité offerte.

PLUS D'INFORMATIONS



Nos équipes Caution sont à votre écoute
au **01 84 11 50 54**
ou par e-mail :
cautionfrance@allianz-trade.com

Conseil de ciblage

- Entreprises à partir de 10 M€ de chiffre d'affaires total
- Grade entre 1 et 6
- 15 ans d'existence
- Secteur agro-alimentaire

10 M€

Principales caractéristiques

Éligibilité	Au cas par cas selon l'étude du projet
Durée de la caution	Capacité d'engagement jusqu'à 8 ans
Montant de la prime	Taux défini contractuellement dans les Conditions Particulières, appliqué au montant des cautions émises
En cas d'appel en garantie	Allianz Trade procède au paiement des sommes dues dans la limite du montant de la caution, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires, telles que définies dans l'acte de caution.
Durée du contrat de caution et garanties	Durée indéterminée

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - Succursale française d'Euler Hermes SA - RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale - 1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56 - 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

